1980 2 2 7 5 2
1esc To. DI.P IMP 1 2 - 5 - 8 1 0 7 9 3 5 2

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°7
20 Mars 1980

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les pluies survenues depuis notre dernier Bulletin n'ont généralement pas pu entraîner de contaminations par suite des tempéraures trop basses .

Cependant,en lutte préventive, il est recommandé d'effectuer un traitement avec un fongicide de synthèse si la végétation n'est pas encore protégée ou ne l'est plus par suite de son développement , ceci dans les vergers ayant atteint ou dépassé le stade C3-D et avant la prochaine pluie contaminatrice .

Ajouter le dithane LF aux spécialités commerciales à base de mancozèbe citées dans notre dernier Bulletin contre les Tavelures .

OIDIUM DU POMMIER - Maintenir la protection en fonction du développement végétatif, de la sensibilité variétale et de la contamination de l'année précédente .

ACARIENS ROUGES - Les éclosions n'ont toujours pas commencé, sauf en Corse (voir ci-dessous) .

ACARIOSE DU CERISIER - Dans les vergers habituellement attaqués par un phytopte entraînant des déformations et des perforations foliaires, on réalisera deux applications de soufre mouillable à 600 g de M.A./hl : la première en début de floraison et la seconde au début de la chute des pétales .

THRIPS SUR NECTARINES - Les larves très petites de cet insecte piquent le fruit dès sa formation (nouaison) .Les piqûres provoquent la rugosité de l'épiderme qui se craquèlle au cours de sa croissance .

Dans les vergers de nectarines où des dégâts ont été observés et dans tous ceux où un traitement d'hiver contre le Puceron vert n'a pas encore été effectué, un traitement doit être appliqué au stade G (chute de plus de 50 % des pétales) avec l'un des insecticides suivants :

phosalone	: 60 g de M.A./hl	(Azofène, Zolone)	si la floraison est étalée .
méthamidophos	: 50 g de M.A./hl	(Tamaron, Orthotox)	dans tous les autres cas
acéphate	: 60 g de M.A./hl	(Orthène)	

Il est rappelé que les pulvérisations à base de phosalone comme les autres produits dits "non dangereux pour les abeilles" doivent cependant être évitées durant les heures les plus chaudes de la journée si la présence d'abeilles est observée .

MONILIA DES FLEURS DES ARBRES A NOYAU - Commencer ou poursuivre la lutte durant la période la plus sensible (début à fin de la floraison) surtout si l'humidité demeure élevée .

SUR AGRUMES EN CORSE - ALEURODES, les éclosions se poursuivent ainsi que celles des ACARIENS ROUGES . Contre les premières on appliquera une huile blanche d'été à raison de 1,5 l./hl de bouillie et un acaricide spécifique si nécessaire contre les seconds .

En cas de présence de larves de COCHENILLE NOIRE de l'OLIVIER on utilisera une bouillie contenant 200 cc d'ultracide 20 liquide par hectolitre .Mouillier parfaitement tout le végétal pour obtenir la meilleure efficacité .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

En traitement de sol les produits employés sous forme de granulés ont une durée d'action plus prolongée que sous forme de pulvérisation .Pour des traitements localisés les doses/hectare seront réduites en fonction de la surface effectivement couverte par le traitement .Un léger binage enfouira le produit déposé sur le sol quelle que soit la forme d'application .

MOUCHE DES SEMIS -

Sur haricots :

- Traitement des semences par poudrage (région où les attaques ne sont pas trop importantes) :
  - trichloronate (Phytosol 20) : 50 g d'une spécialité à 20 % par 10 kg de semence .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P. Journet - CPPAP N° 478 AD

- Traitement localisé du sol :

Le poudrage des semences n'ayant qu'une efficacité limitée si les larves sont très nombreuses et la levée trop longue, il peut être utile de le compléter par un traitement du sol après semis avec un insecticide en granulés ou en pulvérisation appliqué sur une largeur de 20 à 30 cm .

Ne pas employer la même matière active que pour le poudrage .

- dichlofenthion granulé : 2,5 g par 10 mètres linéaires soit 4 à 5 kg/ha d'une spécialité à 5 % (Tri-vc-13 granulés) .
- trichloronate granulé : 5 g par 10 mètres linéaires soit 4 à 5 kg/ha d'une spécialité à 2,5 % (Phytosol) .
- trichloronate liquide : 2 l./ha d'une spécialité à 50 % (Phytosol 50) .

- Traitement généralisé du sol (en grammes de M.A./ha)

- chlorpyriphos (Dursban) : 4.000
- chlorfenvinphos (Birlane) : 4.000

Sur melons :

Il est conseillé une pulvérisation insecticide en couverture sur le sol recouvrant le poquet et effectuée juste après le semis avec :

- trichloronate : 120 g/hl d'une spécialité à 50 % (Phytosol 50) .

MOUCHE DE L'OIGNON -

1 - Traitement des semences (poudrage en grammes de M.A./kg)

- trichloronate (Phytosol) : 40 (graines) et 4 (bulbilles) .

2 - Traitement du sol en plein (granulés) en g./ha :

- bromophos éthyl	(Nexagan)	: 5.400 (ou pulvérisation)
- chlorfenvinphos	(Birlane)	: 5.000 (ou pulvérisation)
- chlorpyriphos	(Dursban)	: 3.000
- diazinon	(Basudine, Umuter)	: 8.000
- dichlofenthion	(Tri-vc)	: 6.000
- diéthion	(Rhodocide)	: 5.000 (pulvérisation seulement)

3 - Trempage des plants (grammes de M.A. pour 10 litres d'eau)

- diéthion	(Rhodocide)	: 60
- trichloronate	(Phytosol)	: 25

MOUCHE DU CHOU - CHARANCON GALLICOLE -

Ces parasites peuvent être combattus par :

1 - Traitement du sol (granulés ou pulvérisation) en grammes de M.A./ha :

- bromophos éthyl	(Nexagan)	: 5.400
- chlorfenvinphos	(Birlane)	: 6.000
- diazinon	(Basudine, Umuter)	: 8.000
- lindane	(nombreuses spécialités)	: 1.500
- trichloronate	(Phytosol)	: 2.500

2 - Traitement des graines (en grammes de M.A./kg de semence) :

- lindane	(nombreuses spécialités)	: 60
- trichloronate	(Phytosol)	: 40

3 - Traitement au pied des choux :

Dépôt de granulés après plantation ou reprise des plants :

- chlorfenvinphos (Birlane)
- diazinon (Basudine, Umuter)
- trichloronate (Phytosol)

Arrosage après reprise des plants (en grammes de M.A./hl)

- bromophos (nombreuses spécialités)	: 50
- diéthion (Rhodocide)	: 30

à raison d'un litre environ de bouillie pour 10 plants .

Poudrage :

- lindane (Délindol, Lindanal)

MOUCHE DE LA CAROTTE - Le traitement du sol, avant semis, permet d'assurer une protection satisfaisante de ceux-ci .Son efficacité est cependant moins bonne sur carottes d'automne .

Utiliser l'un des produits suivants (pour traitement en plein du sol en grammes de M.A./ha sous forme de granulés ou de pulvérisation)

- bromophos (Nexagan)	: 5.400
- chlorfenvinphos (Birlane)	: 5.000 (pulvérisation seulement)
- diazinon (Basudine, Umuter)	: 8.000

..../...

- dichlofenthion (Tri-vc 13 granulés) : 6.000
- diéthion (Rhodocide) : 5.000 (en pulvérisation seulement)
- fonofos (Dyfonate) : 2.000 (granulés seulement)
- trichloronate (Phytosol) : 2.500

TEIGNE DU POIREAU - On assurera la protection des jeunes plants par trempage avant ou après repiquage, par des pulvérisations avec l'une des matières actives suivantes (en grammes de M.A./hl) :

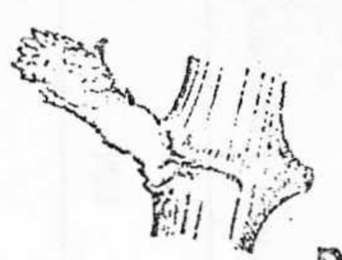
- azinphos (nombreuses spécialités) : 40
- bacillus thuringiensis (Dilpel, Bactospéine) : dose selon la spécialité
- carbaryl (nombreuses spécialités) : 75
- chlorfenvinphos (Birlane) : 40
- chlorpyrifos méthyl : 45
- malathion (nombreuses spécialités) : 75
- méthidathion (Ultracide) : 30
- parathion (nombreuses spécialités) : éthyl : 25 ou méthyl : 40
- phosalone (Azofène, Zolone) : 60
- tétrachlorvinphos (Gardona) : 150

V I G N E

EXCORIOSE - Dans les vignes où en 1979 des dégâts ont été constatés, il est bon de compléter le traitement de repos végétatif à l'arsénite de soude par deux traitements de post-débourrement, quand 50 % des bourgeons ont atteint le stade C-D pour le premier, le stade D-E pour le second .



Pointe verte
Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse



Sortie des feuilles
Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « Bourre », progressivement rejetée hors des écailles



Feuilles étalées
Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.

Le stade C est atteint dans les zones les plus précoces .

Les matières actives et associations utilisables sont les suivantes (en grammes de M.A./hl) :

- dichlofluanide : 200 (Euparène)
- dithianon : 50 (Delan)
- folpel : 150 (nombreuses spécialités)
- mancozèbe : 280 (Dithane, Sandozèbe)
- métirame zinc : 320 (Polyram)
- propinèbe : 280 (Antracol)

- cymoxamide (ancien curzate) : nombreuses associations et spécialités .
- captafol + folpel (Mycodifol)
- phoséthyl AL + folpel (Mikal)
- mancozèbe + folpel (Mancofol)
- manèbe + méthylthiophanate (Organil, Peltar)
- milfurame + folpel (Vamin, Caltan)

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Le tableau ci-après est une mise à jour de celui publié en 1979 .Il est susceptible d'être modifié et complété au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises .

Les trois principales propriétés qui différencient ces fongicides des anciens sont :

a) - leur faculté d'être absorbés par les organes herbacés de la plante et pour certains d'entre eux d'y circuler, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle élimination par les pluies et assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement .

b) - leur action stoppante sur le Mildiou de la vigne .On désigne ainsi la possibilité pour un fongicide, de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal .

c) - l'action éradicante pour certains d'entre eux : le champignon ne peut former de fructifications sur les lésions occasionnées par le Mildiou .Ce type d'action est plus ou moins complet .

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera, éventuellement, en fonction de l'évolution de la maladie, des indications complémentaires quant à leur emploi .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P56

ANNEE 1980

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES AUTORISES CONTRE LE MILDIOU

Matières actives caractéristiques	Fongicides classiques	Fongicides à base de cymoxamide (anciennement curzate)	Fongicides à base de phoséthyl AL (anciennement éfosite)	Fongicides à base de métalaxyl	Fongicides à base de milfurame (1)
Spécialités	nombreuses	nombreuses	phoséthyl AL + folpel (Mikal) phoséthyl AL + mancozèbe (Mikal M)	métalaxyl + cuivre (Acylon bleu)	milfurame + folpel (Vamin - Caltan)
Pénétration à l'intérieur de la plante	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Systémie (le fongicide est véhiculé) par la sève	NON	NON	OUI sève montante et descendante .	OUI sève montante	OUI
Protection des organes formés après le traitement	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Vitesse de pénétration (variable suivant les conditions climatiques)	-	environ 1 heure	environ 1 heure	environ 1 heure	environ 1 heure
Elimination par la pluie	après une hauteur supérieure à 20-25 mm	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration
Action préventive	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Durée d'action (rémanence)	10-12 jours sur les organes traités	12 jours	14 jours	14 jours	14 jours
Action stoppante (variable suivant température)	NON	3-4 jours	2-3 jours irrégulière	4-6 jours	3-4 jours .
Action éradicante (stérilisation des fructifications sur tache)	NON	faible	faible	marquée	?

(1) - Indications fournies par la firme .Celles-ci devront être confirmées .Toutefois, le milfurame semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser .

NOTA : tableau réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants de l'INRA, du Laboratoire de Viticulture de l'ENSA de Montpellier, de l'Institut Technique de la vigne et du Vin, du Service de la Protection des Végétaux .